



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente des institutions

Mandat confié à la sous-commission pour l'étude
détaillée du projet de loi 12 - Loi modifiant
diverses dispositions législatives concernant
l'application du Code de procédure pénale

Le mardi 13 mars 1990 - No 4

Président : M. Jean-Pierre Saintonge

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Motion proposant de confier l'étude du projet de loi 12 à la sous-commission

CI-13

Intervenants

M. Claude Dauphin, président

M. André J. Hamel

Mme Louise Harel

Abonnement: 250 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires
70 \$ par année pour les débats de la Chambre
Chaque exemplaire: 1,00 \$ - Index: 10 \$
(La transcription des débats des commissions parlementaires est aussi
disponible sur microfiches au coût annuel de 150 \$)

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:
Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1060, Conroy, R.-C. Édifice "G", C.P. 28
Québec, (Québec)
G1R 5E6 tél. 418-643-2754

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0623-0102

Le mardi 13 mars 1990

Mandat confié à la sous-commission pour l'étude détaillée du projet de loi 12

(Seize heures neuf minutes)

Le Président (M. Dauphin): Le quorum étant constaté, je déclare la séance de la commission des institutions ouverte, qui a pour mandat précis de procéder à l'étude détaillée du projet de loi 12, c'est-à-dire la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application du Code de procédure pénale.

Mme la secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

La Secrétaire: Il n'y a aucun remplacement, M. le Président.

Le Président (M. Dauphin): Merci, Me Guère. Est-ce qu'il y a des motions préliminaires? M. le député de Sherbrooke.

Motion proposant de confier l'étude du projet de loi 12 à la sous-commission

M. Hamel: M. le Président, merci. J'aimerais présenter une motion à l'effet de procéder à la formation d'une sous-commission pour l'étude détaillée du projet de loi 12:

"Que, conformément à l'article 150 du règlement, la commission des institutions confie à une sous-commission le mandat qui lui a été donné de procéder à l'étude détaillée du projet de loi 12, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application du Code de procédure pénale;

Que le ministre de la Justice soit membre de ladite sous-commission pour la durée du mandat;

Et que la sous-commission soit composée des membres suivants: M. Claude Dauphin, député de Marquette; Mme Louise Harel, députée de Hochelaga-Maisonneuve et porte-parole de l'Opposition officielle; M. John Kehoe, député de Chapleau; et que la sous-commission soit présidée par M. Claude Dauphin, député de Marquette."

Le Président (M. Dauphin): Merci, M. le député de Sherbrooke. Est-ce que cette motion est adoptée à la double majorité, c'est-à-dire que ça prend une majorité pour chaque groupe parlementaire? Mme la députée de Maisonneuve, vous formez la majorité, évidemment, de votre groupe parlementaire.

Mme Harel: Et j'y consens.

Le Président (M. Dauphin): Alors, la motion est adoptée. À ce stade-ci, la commission des

institutions se transforme en **sous-commission**, ce qui permet à certains membres de se libérer.

(Fin de la séance à 16 h 11)